

Les Français ne paieront pas pour leurs enfants

La ministre Schyns renonce, pour l'instant, à les faire participer

La ministre de l'Éducation a refait ses comptes : 2.777 élèves français sont accueillis dans nos écoles. Le coût de cette scolarisation (plus de 40 millions par an) pèse sur les finances de la Fédération... mais Marie-Martine Schyns n'a pas l'intention, pour l'instant en tout cas, de relancer le gouvernement français afin de trouver une solution.

Le nombre d'enfants français qui fréquentent notre enseignement (spécialisé) est en légère diminution selon les statistiques (pour 2016-2017) que la ministre Schyns a communiquées à la députée Christie Morreale (PS). « Nous avons accueilli 2.777 élèves français, ce qui représente une baisse de 19 élèves par rapport à l'année scolaire précédente », précise-t-elle. « Cela s'explique par une baisse plus sensible des inscriptions en secondaire qui passent de 1.762

La Fédération assume seule cette charge : 40 millions par an

élèves à 1.737 enfants, alors que la situation reste relativement stable dans le fondamental, avec 948 élèves en primaire et 92 en maternel. »

Un accueil qui a un coût, comme le fait remarquer la députée socialiste liégeoise. « Le nouveau président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé clairement vouloir faire du handicap sa priorité politique », dit-elle. « Parmi ses projets, il entend créer des places pour les personnes handicapées afin d'éviter l'exode des Français vers les institutions belges où ils sont plus ou moins 7.000 actuellement, particulièrement dans le Hainaut. Si les places en institution sont entièrement financées par la France, suite à un accord-cadre obtenu avec la Région wallonne, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui assume seule la charge financière liée à la scolarisation de ces enfants : soit 43 millions pour la rentrée 2014-2015. » M^{me} Morreale se demande si la ministre a déjà contacté ses homologues français : « Lors de mes précédentes questions, vous affirmiez que des solutions

étaient envisagées ».

COURRIERS SANS RÉPONSE

Elle risque d'être un peu déçue par la réponse de Marie-Martine Schyns : « Si je reste attentive aux développements futurs de cette déclaration, à l'heure où un nouveau Gouvernement français est constitué et où aucun élément précis n'est encore connu, il n'entre pas dans mon intention pour l'instant de l'approcher pour aborder cette question ».

La ministre de l'Éducation rappelle que l'idée précédemment émise n'était pas d'empêcher les Français de se rendre en Belgique, « mais bien de trouver un système encourageant la France à rétribuer la Belgique pour la prise en charge de la scolarité de leurs élèves comme elle le fait pour les personnes porteuses de handicaps qui fréquentent les institutions davantage médicalisées. De plus, les différents courriers envoyés précédemment sont tous restés lettre morte. Par ailleurs, cette question reste très délicate, puisque le droit européen permet aux étudiants de franchir les frontières nationales ».

Dont acte. ●

DIDIER SWYSEN